

ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE DES REPRÉSENTANT-E-S DES

ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX

1^{er} → 21
FÉVRIER
2017

Entre le 1^{er} et le 21 février 2017, les assistantes maternelles et les assistantes familiales agréées du département de l'Aude sont invitées à voter pour renouveler leurs représentant-e-s à la Commission Consultative Paritaire Départementale, la CCPD.

Élu-e-s pour 6 ans, ces collègues représenteront toutes les assistantes maternelles et familiales quel que soit leur type d'agrément.

Vous êtes tous et toutes concerné-e-s par cette élection parce que vous avez obtenu un agrément, à titre permanent ou non permanent, vous donnant le droit d'accueillir à votre domicile un ou plusieurs enfants.



L'AGRÈMENT C'EST VOTRE OUTIL DE TRAVAIL !

QUEL EST LE RÔLE DE LA CCPD ?

C'est une commission où siègent les représentant-e-s élu-e-s des assistantes maternelles et familiales et les représentants du Conseil Départemental. Elle est obligatoirement saisie et donne un avis sur :

- les demandes de retrait, suspension ou modification d'agrément
- le programme de formation obligatoire
- le bilan de l'agrément

Une convocation en CCPD est toujours un moment difficile.

C'est pour cela qu'il est indispensable que les assistantes maternelles et familiales trouvent auprès de nos élu-e-s le soutien et l'accompagnement nécessaires pour ne pas vivre cette situation dans l'isolement, qu'elles soient entendues et défendues efficacement.

QUEL BILAN DE NOS ÉLUES À LA COMMISSION ?

Depuis 6 ans vos élues FSU, fortes de leur expérience, de leur connaissance du métier et de vos droits ont agi pour **défendre les dossiers individuels** mais aussi **faire avancer l'ensemble de la profession**. Les assistantes maternelles et familiales trouvent auprès de nos élues **écoute et conseil** pour les informer et les soutenir.

Grâce à la détermination et à la présence vigilante de vos élues FSU, les dossiers examinés en CCPD ont été discutés, défendus, **de nombreux agréments de collègues ont pu être sauvegardés** permettant ainsi à ces professionnelles de pouvoir continuer à travailler.

NOS CANDIDAT-E-S

Une **équipe renouvelée et riche d'expérience**, composée d'assistantes maternelles et familiales, conduite par Catherine Bons et Carole Charpentier qui siègent déjà à la CCPD et ont su faire la preuve de leur efficacité, de leur disponibilité et de leur engagement. Nos 8 candidat-e-s ont tous et toutes le désir de conseiller, défendre et soutenir leurs collègues. **Elles connaissent les difficultés du métier**, exercé à domicile, et pour lequel on doit savoir concilier vie professionnelle et vie privée.

Elles ont à cœur de défendre les situations individuelles et de faire aussi avancer les intérêts collectifs de la profession. Elles sont soutenues par l'action de notre syndicat, impliqué depuis de nombreuses années aux côtés des assistantes maternelles et familiales, et par ses forces militantes (information, documentation, aide juridique, accompagnement individuel).

FSU

LISTE PRÉSENTÉE
PAR LE SYNDICAT



- 1/ **BONS Catherine** Assistante FAMILIALE
- 2/ **CHARPENTIER Carole** Assistante MATERNELLE
- 3/ **PILLET Véronique** Assistante FAMILIALE
- 4/ **THOMAS Claudine** Assistante MATERNELLE
- 5/ **BOUISSIOUX Sandrine** Assistante FAMILIALE
- 6/ **DUFOIX Patrice** Assistant MATERNEL
- 7/ **BAT Alessandra** Assistante FAMILIALE
- 8/ **GAUDAN Marie-Pierre** Assistante FAMILIALE

Salaires, indemnité d'entretien, contrat de travail, congés, horaires de travail, congés maladie, convention collective, toutes ces questions ne peuvent avancer que grâce à l'action syndicale avec les professionnelles. C'est pourquoi **la FSU agit avec vous**, auprès de vos employeurs locaux et par l'intermédiaire de nos représentants auprès des ministères.

LES REVENDEICATIONS DE LA FSU

Notre équipe syndicale est implantée de longue date au Conseil Départemental et dans de nombreuses communes de l'Aude. Nous nous battons depuis toujours pour la reconnaissance des métiers d'assistantes maternelles et familiales.

Sur le terrain, **notre syndicat a obtenu de nombreuses avancées** :

- au Conseil Départemental (SMIC pour l'accueil du 1^{er} enfant, mise en place de grilles salariales, primes 35h, en 2017 revalorisation de l'indemnité d'entretien, mise en place du projet pour l'enfant, intégration dans les équipes, dotation en tablettes informatiques...);
- et aussi pour les salariées de particuliers: paiement des heures supplémentaires au taux maximum, maintien des indemnités en cas d'absence imprévue de l'enfant, indemnité d'entretien, information sur les normes de sécurité, relation avec la PMI, défense au Conseil des Prud'hommes, etc.

Au niveau national comme local, **la FSU revendique un véritable statut pour toutes les assistantes maternelles et familiales**, l'application de la convention collective dans le privé, la titularisation dans la Fonction Publique pour celles qui travaillent dans les collectivités locales, un déroulement de carrière et une retraite décente pour toutes.

CE QUE DÉFENDENT LES CANDIDAT-E-S FSU :

- une réelle reconnaissance professionnelle et une amélioration des conditions de travail;
- encore plus de transparence dans les critères et les procédures d'agrément;
- droit à un plan de formation de qualité;
- accompagner les collègues et assurer une défense rigoureuse et ferme en CCPD;
- continuer à lutter collectivement contre la précarité, les bas salaires, l'isolement : trois éléments que beaucoup d'assistantes maternelles et familiales connaissent encore trop souvent.

POURQUOI VOTER FSU ?

Seul un syndicat peut agir efficacement pour la reconnaissance de votre métier et d'un véritable statut. Avec vous il mène des actions locales et nationales et participe aux négociations avec les employeurs (Conseil départemental, mairies, associations) et les ministères.

- Voter FSU c'est voter pour un syndicat **indépendant et solidaire** qui défend et soutient tou-te-s les collègues.
- Voter FSU c'est voter pour des élu-e-s disponibles et à l'écoute, qui vous conseilleront, vous informeront, et vous défendront avec **compétence et efficacité**.

COMMENT VOTER ?

Le vote se déroule uniquement **par correspondance**. Nous vous conseillons de voter **dès réception** du matériel, sans attendre la date limitée de clôture.

ATTENTION, pour que votre vote soit valable :

- il faut voter pour la liste entière, sans rayer de nom;
- vous devez mettre votre bulletin de vote dans l'enveloppe de couleur rose, puis dans l'enveloppe T pré-timbrée, de couleur blanche en inscrivant au dos votre Nom, Prénom, adresse et **en la signant**.

**DÈS LE 1^{er} FÉVRIER
POUR FAIRE
RESPECTER
VOS DROITS
VOTEZ POUR
LA LISTE FSU**



POUR NOUS JOINDRE :

FSU Conseil départemental
de l'Aude,
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 9
TÉL. : 04 68 11 64 34
ou 04 68 11 63 24

COURRIEL :

fsu@aude.fr

SITE : snuter-fsu.fr

FACEBOOK :

FSU Territoriaux 11